Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_08-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_07AVRIL26_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 07 avril 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 25 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : Colette FOUILLOUX à Gladys LE SAUSSE ; Anaïs LE HUNSEC à Christèle PERREL
Absent : /

D_07AVRIL26_08 Budget cale et mouillages 2026 : Vote du budget primitif

Madame Le Maire rappelle qu'un projet de budget a été envoyée avec la convocation,

Madame Le Maire présente le projet de budget cale et mouillages pour l'année 2026.

Après affectation des résultats,

Après explication et étude des inscriptions budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Vu le code général des collectivités, notamment ses articles L 1612-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT qui stipule que « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée est informée de ces crédits lors de sa plus proche séance »;
Vu l'équilibre des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'approuver le budget cale et mouillages 2026 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**12 365,02 €**	**12 365,02 €**
Investissement	**2 076,20 €**	**2 076,20 €**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_08-DE

- d'autoriser Madame Le Maire à procéder en 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

- de donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.